

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Réduction des services vétérinaires : l'aide des propriétaires d'animaux est demandée

Saint-Hyacinthe, le 26 mars 2020 – L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec sollicite la collaboration et la compréhension des propriétaires d'animaux alors que les services vétérinaires au Québec sont réduits à l'essentiel pour quelques semaines. En effet, bien que les services offerts par les médecins vétérinaires n'aient pas complètement cessé, ces derniers se concentrent sur les activités essentielles en lien avec la sécurité sanitaire des aliments et la gestion des urgences de santé animale.

La présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, la Dre Caroline Kilsdonk, tient à obtenir la collaboration des propriétaires d'animaux : « on demande aux médecins vétérinaires de limiter leurs activités à l'essentiel et aux propriétaires d'animaux de ne les solliciter qu'à cette fin. C'est aux médecins vétérinaires de juger, dans chacune des situations qui se présente, si le service peut être reporté à plus tard. Si la réponse est non, des mesures de prévention adéquates sont mises en place pour préserver la sécurité du public. Donc, l'important pour les propriétaires d'animaux est de contacter leur médecin vétérinaire uniquement s'ils croient que leur animal a besoin de soins immédiats. Ce dernier pourra alors les guider en fonction de la situation de leur animal ou de leur groupe d'animaux. »

Les mêmes principes s'appliquent pour toutes les espèces.

Prudence avec les animaux de compagnie

La propagation s'intensifie depuis quelques jours et l'Ordre tient à rappeler qu'il importe de prendre des mesures de précaution avec les animaux de compagnie. « Lorsque vous promenez votre chien, gardez une bonne distance avec les autres marcheurs, surtout s'ils promènent également un chien. On sait que les chiens sont très sociables et il faut éviter qu'ils entrent en contact les uns avec les autres. Ce n'est pas, non plus, le bon temps pour fréquenter les parcs canins. Le virus peut circuler par l'entremise des animaux (leur poil) même si rien n'indique qu'ils puissent être eux-mêmes infectés », ajoute la présidente de l'Ordre.

Si vous avez contracté le virus, prenez des précautions afin de ne pas être en contact trop étroit avec votre animal, si possible demandez à une autre personne de s'en occuper et limiter ses

contacts avec les personnes ou les animaux extérieurs à votre foyer. Pour toute autre information, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a produit une foire aux questions à l'intention du public ainsi que différents outils d'information dont la vidéo *Le Coronavirus et les animaux de compagnie* lesquels sont disponibles sur son site Internet.

À propos de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est un organisme, constitué en vertu du Code des professions du Québec et de la Loi sur les médecins vétérinaires, qui regroupe plus de 2 600 médecins vétérinaires au Québec. Son mandat est d'assurer la protection du public en faisant la promotion d'une médecine vétérinaire de qualité qui vise l'amélioration du bien-être des animaux et le maintien de la santé publique.

-30-

Source :

Madame Patricia Noël, Service des communications
Ordre des médecins vétérinaires du Québec
Tél. : 450 230-0307